

# Statement

Minister for  
International  
Trade



# Déclaration

Ministre du  
Commerce  
extérieur

**93/52**

**SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS**

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION  
DE L'HONORABLE TOM HOCKIN,  
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,  
CONCERNANT L'ISSUE HEUREUSE DES NÉGOCIATIONS  
RELATIVES AUX ACCORDS NORD-AMÉRICAINS  
SUR LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DU TRAVAIL  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**OTTAWA (Ontario)  
Le 13 août 1993**

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que le Canada, les États-Unis et le Mexique ont conclu, dans le courant de la nuit, deux importants accords qui viendront consolider la coopération entre eux.

Ces accords renforceront la protection de l'environnement nord-américain et contribueront au maintien et à l'amélioration des conditions de travail sur notre partie du continent.

Ils serviront aussi d'adjuvant aux relations commerciales plus solides rendues possibles par la négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

L'ALENA, tel qu'il a été signé en décembre dernier, comporte déjà l'engagement des trois partenaires à l'égard de normes de travail élevées et, sur le plan de l'environnement, il contient d'importantes dispositions qui vont au-delà de tout accord commercial antérieur.

Mais les accords que nous avons conclus aujourd'hui renforceront et élargiront cet engagement.

Le maintien et l'amélioration de l'environnement nord-américain -- terre, eau et air -- ainsi que la protection et la conservation de la flore et de la faune sont absolument essentiels à notre bien-être de demain.

Les trois partenaires reconnaissent que nul pays ne peut se permettre de fonder son infrastructure industrielle sur des usines polluantes dans le dessein, à bien courte vue, de distancer rapidement la concurrence.

Un tel comportement n'est dans l'intérêt de personne. La pollution et le gaspillage des ressources nuisent à l'économie et compromettent les perspectives de croissance.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis le savent. L'Accord nord-américain sur la coopération dans le domaine de l'environnement que nous avons négocié témoigne de notre ferme engagement à l'égard d'une croissance durable, en harmonie avec l'environnement.

Cet accord donne l'assurance que les trois partenaires de l'ALENA veilleront à l'application de leurs lois environnementales. À travers ce document, nous confirmons l'existence d'un pacte avec nos propres citoyens en vue du maintien d'un environnement qui soit riche, sain et salubre.

Les partenaires de l'ALENA savent également qu'il est important d'amener les conditions de travail à un haut niveau de qualité et d'instaurer un climat propice aux relations syndicales-patronales, puisqu'il y aura expansion de leurs économies dans le cadre de l'accord commercial.

Nos citoyens -- leurs connaissances, leurs compétences et leur expérience -- constituent notre plus grande richesse. Nous aurions trahi cette vérité si nous avions opté pour la seule croissance économique, car nous aurions alors perdu de vue la dimension humaine du lieu de travail.

L'Accord nord-américain sur la coopération dans le domaine du travail renferme l'engagement solennel des Parties à appliquer rigoureusement les lois relatives aux lieux de travail dangereux, aux heures abusives, à la discrimination sexuelle ou à toute autre condition qui serait inéquitable pour les travailleurs et travailleuses de l'Amérique du Nord et pour leurs enfants.

Je sais que les Canadiens veulent voir tous les autres Nord-Américains jouir des normes de travail les plus élevées, des meilleures conditions de travail et de la pleine liberté d'association.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis prennent dans l'Accord le ferme engagement d'unir leurs efforts pour que leurs travailleurs bénéficient pleinement de leurs lois respectives en matière de travail.

Nous avons convenu rapidement que, pour être efficaces, ces accords devaient contenir des mesures garantissant l'application de nos lois en matière d'environnement et de travail.

Ils prévoient de telles mesures. Mais que cela soit dit une fois pour toute, le Canada ne fera jamais l'objet de sanctions commerciales dans le cadre de ces accords.

Les gouvernements qui négligeront de faire appliquer leurs lois auront à payer des amendes, versées dans un fond dont l'objectif sera d'améliorer les conditions dans les domaines de l'environnement et du travail.

Les tribunaux canadiens auront la charge d'imposer toute pénalité retenue contre le Canada.

Le Mexique et les États-Unis ont opté pour une solution différente.

En effet, ils s'exposent, en cas de manquement, à la suspension des avantages de l'ALENA, y compris à la perception d'un droit de douane ou d'un tarif. En d'autres termes, à des sanctions commerciales.

Nous avons négocié l'ALENA pour abattre les barrières commerciales. Aux termes de cet accord, il n'y aura aucune nouvelle barrière de la sorte -- des barrières qui, à notre avis, auraient donné aux intérêts protectionnistes des munitions pour saper les avantages du libre-échange.

En dernière analyse, notre détermination à entendre l'opinion des autres, à étudier les dossiers préoccupants et à corriger les problèmes dès qu'ils surgissent constitue le meilleur gage que nous ayons pour l'application de ces accords. Rien ne saurait mieux garantir l'application adéquate de nos lois sur l'environnement et le travail que le processus de coopération retenu.

Au Canada, le gouvernement fédéral partage la responsabilité de l'environnement avec les provinces, tandis que 90 p. 100 environ de la main-d'oeuvre relève de celles-ci.

C'est pourquoi la participation et la coopération des provinces ont été d'une importance vitale tout au long des négociations.

Grâce à ces consultations, nous avons pu instituer un cadre de coopération qui permettra aux provinces de s'engager à l'égard de ces accords. Nous espérons qu'elles choisiront d'y participer.

Il est clair que toutes les provinces ont intérêt à ce que les accords sur l'environnement et le travail fonctionnent. Leur participation ajoutera une importante dimension à notre partenariat nord-américain.

L'ALENA et les accords parallèles montrent de manière constructive comment des pays peuvent travailler ensemble à l'avènement d'un monde plus propre, plus sain et plus prospère.

Il y va de l'intérêt de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes de protéger l'environnement nord-américain et de contribuer à l'adoption de bonnes conditions de travail pour tous les habitants de ce continent, maintenant et pour l'avenir.

La nouvelle ère de coopération que nous entamons aujourd'hui, nous la devons à l'ALENA, car c'est cet accord qui a servi de catalyseur aux ententes intervenues sur l'environnement et le travail.

Je suis fier de ce que le Canada a accompli à la table des négociations.

Je suis fier également de recommander ces accords novateurs en matière d'environnement et de travail -- ainsi que l'ALENA lui-même -- à la population canadienne.